

Protestation de Foi Catholique

"Devant la diffusion persistante de nouvelles et d'articles de journaux sur la possibilité d'un **"ACCORD"** entre **Mgr.M.Lefèbvre** et les autorités vaticanes **actuelles**, sur la base de l'autorisation de **"l'expérience de la Tradition"** et l'essai d'une **"interprétation traditionnelle"** du Concile Vatican II - afin de préciser clairement notre position doctrinale - nous nous voyons obligés de **manifestar** publiquement les motifs pour lesquels **J A M A I** Snous ne pourrons souscrire à un semblable accord:

1°) Le Concile Vatican II, dans ses constitutions "Lumen Gentium" et "Gaudium et Spes", a élaboré une DOCTRINE HETERODOXE SUR LA NATURE DE L'EGLISE. D'une telle doctrine dérivent d'autres erreurs très graves, celles relatives à l'oecuménisme et à la liberté religieuse, par exemple

La prétention de tenter une "interprétation traditionnelle" du Concile Vatican II est une tromperie dans le langage. Le Concile Vatican II ne peut être interprété conformément à la Tradition, parce que dans ses textes et dans son contexte, selon la lettre et l'esprit, c'est un Concile ANTI-TRADITIONNEL.

2°) TOUTES les transformations des rites sacramentels, subies depuis le Concile Vatican II, spécialement le dénommé "Novus Ordo Missae" de Paul VI, ont un sens et un contenu profondément incompatibles avec la Tradition Apostolique, DESTRUCTEURS DU SACRE ET DU MYSTERE.

3°) Les principes religieux et théologiques enseignés par Paul VI et par Jean Paul II, en pleine concordance avec le Concile, apportent une doctrine intégrale sur Dieu, l'homme, le monde et l'histoire, qui N'EST PAS la doctrine de la FOI CATHOLIQUE, proclamée par le Credo des Sacrés Conciles de Nicée et Constantinople. Au contraire, il s'agit d'une doctrine qui s'intègre dans l'histoire et dans le monde pour aboutir peu à peu au culte et à l'adoration de l'homme.

4°) Il ressort manifestement de cet exposé qu'une NOUVELLE EGLISE et une NOUVELLE RELIGION se forment, avec lesquelles simplement NOUS NE COMMUNIONS PAS.

5°) Les "autorités" épiscopales actuelles, soumises au Concile Vatican II et à la nouvelle religion, sont ENTACHEES D'ILLEGITIMITE, car, conformément à la Tradition, la dignité ecclésiastique est radicalement incompatible avec l'hérésie. De fait, ils occupent physiquement les sièges épiscopaux, y compris le Siège Romain, mais leur autorité ne pourra jamais être reconnue par nous comme légitime, parce qu'ils professent publiquement des doctrines hérétiques.

CONCLUSION: Pour tous ces motifs, nous ne souscrirons jamais à un "accord" comme celui qu'annoncent les dépêches. Pour nous existent de très graves questions de Foi que l'Eglise Romaine doit résoudre:

a) La condamnation et l'abjuration dans sa totalité du Concile Vatican II par tous ceux qui se trouvent en communion avec lui.

b) La condamnation et l'abolition de toutes les transformations postconciliaires des rites liturgiques.

c) La condamnation des doctrines hétérodoxes enseignées par Jean XXIII, Paul VI, Jean Paul I et Jean Paul II, et l'inclusion de ceux-ci dans la liste des anti-papes.

Nous signons cette déclaration le 8 Décembre 1980, fête de l'IMMACULEE CONCEPTION de la Très Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, Reine des Cieux et Maîtresse de toute la création."

Padre Hervé LE LAY
Directeur de la revue "La Tradición"
Uriburu 445 - 5186 ALTA GRACIA

ARGENTINE

ALVARO RAMIREZ ARANDIGOYEN
Directeur de la revue "Fidelidad a
la Santa Iglesia" - Casilla de
Correo 4224 - Correo Central -
1000 - BUENOS AIRES